



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>102727</b>	De <b>M. Luc Chatel</b> ( Les Républicains - Haute-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transports, mer et pêche		<b>Ministère attributaire</b> > Transports
<b>Rubrique</b> > voirie	<b>Tête d'analyse</b> > routes	<b>Analyse</b> > investissements, perspectives.
Question publiée au JO le : <b>14/02/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Luc Chatel attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche à propos du projet de liaison autoroutière Langres-Vesoul (A319). En effet, dans la question écrite n° 93934 publiée le 8 mars 2016, il avait demandé des éclaircissements sur le financement des déviations de Port-sur-Saône et de Langres, seuls travaux prévus dans le cadre de la liaison restés dans les premières priorités à la suite du rapport de 2012 de la commission « Mobilité 21 ». Dans sa réponse du 22 novembre 2016, le ministère des transports a rappelé le contenu de ces projets (tracé routier neuf à 2x2 voies sur 9 km inscrites au CPER 2015-2020 des ex-régions Champagne-Ardenne et Franche-Comté) et s'était engagé à l'organisation, pour le contournement de Langres, d'une « phase de concertation avec les acteurs du territoire concerné d'ici fin 2016 ». Pourtant, aucune discussion n'a encore débuté à ce jour. Compte tenu de l'importance de cette première phase de la liaison, du retard pris depuis 2 ans (et l'inscription au CPER 2015-2020) ainsi que de l'attente forte de tout un territoire et de son bassin industriel, il souhaiterait que le Gouvernement fasse respecter le calendrier qu'il s'est imposé.